Quiconque introduit dans notre affaire (cette religion) ce qui n’en fait pas partie, cela est rejeté

D’après la Mère des Croyants, Umm ‘Abd Allâh ‘Â’isha — qu’Allah l’agrée — a dit : le Messager d’Allah a dit : « Quiconque introduit dans notre affaire (cette religion) ce qui n’en fait pas partie, cela est rejeté.» Et dans la version de Muslim : « Quiconque accomplit un acte qui n’est pas conforme à notre voie est rejeté. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète explique que quiconque invente quelque chose dans la religion ou accomplit une œuvre qui n'a pas été indiquée par une preuve issue du Livre et de la Tradition, alors ceci sera rejeté pour la personne l'ayant accompli et ce ne sera pas accepté auprès d'Allah.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66514

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee